



Un bon de commande donné à un particulier est il modifiable ?

Par **Bluegirl**, le **25/11/2015** à **11:37**

Bonjour,

Ma mère, âgée de 83 ans et vivant seule à son domicile, a commandé un poêle à fioul le 21 octobre. Le vendeur lui a laissé un bon de commande avec la désignation de l'article, le prix à payer ainsi que le montant de la TVA. il n'a pas noté la date de livraison estimée. Depuis cette date, ma mère n'a toujours pas été livrée, elle a rappelé entre temps, le vendeur lui a dit qu'il appellerait le matin du jour de son passage et que le prix allait augmenter car l'ancien n'était plus bon. (?)

A ce jour, le poêle n'est toujours pas livré. Je demande à ma mère de ne pas payer plus que le prix indiqué sur le bon de commande car cela n'est pas légal. Est ce que cela est juste ?

Je trouve ce temps d'attente assez long, l'hiver arrivant et j'ai moi meme appelé ce magasin ce matin, j'ai laissé un message sur le répondeur disant que si le poêle n'était pas livré dans une semaine, maman annulait la commande pour laquelle d'ailleurs elle n'a pas versé d'acompte. elle n'est donc engagée en rien. Les personnes âgées n'ont pas toujours la réactivité nécessaire et cette histoire dure un peu trop.

Merci pour votre réponse au sujet du bon de commande modifiable ou non à postériori.

Très bonne journée.

MC Petit